

MISE À JOUR — Avril 2023

© 2023 Triathlon Québec — Tous droits réservés.

La reproduction partielle ou complète de ce document sans l'autorisation écrite de Triathlon Québec est totalement interdite.

Triathlon Québec

7665 Bd LACORDAIRE, MONTÉAL QC, H1S 2A7

Téléphone : 514 252-3121

Courriel : info@triathlonquebec.org

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	1
2. RÔLE DES OFFICIELS.....	1
3. FORMATION ET CERTIFICATION	1
Régional	2
Provincial Niveau 1 (PTO-1).....	2
Provincial Niveau 2 (PTO-2)	3
National (NTO) – Équivalent Niveau 1 World Triathlon.....	4
Continental (CTO) – Équivalent Niveau 2 World Triathlon.....	4
International (ITO) – Équivalent Niveau 3 World Triathlon.....	5
4. AUTOÉVALUATION PTO-1 ET PTO-2	5
5. CODE DE CONDUITE DES OFFICIELS	6
Code de conduite des officiels.....	6
6. VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES	7
7. SECOURISME	7
8. MEMBRE « OFFICIEL » DE LA FÉDÉRATION.....	7
Avantages aux membres « officiels ».....	7
9. MAINTIEN DE SA CERTIFICATION	8
10. PORTAIL TRIATHLON CANADA.....	8
11. GRILLE DES PAIEMENTS DES OFFICIELS.....	9
12. APPLICATION ET SÉLECTION DES ÉVÈNEMENTS	9
13. POLITIQUE DE SOUTIEN FINANCIER	10
En formation.....	10
Formation continue – Hors Québec	11

14. FORMATION D’OFFICIELS	11
15. SANTÉ ET SÉCURITÉ EN MILIEU DE TRAVAIL	12
16. COMITÉ TECHNIQUE	12
Composition et durée du mandat.....	12
Quorum.....	13
Vote	13
Conflit d'intérêts.....	13
Rémunération.....	13
Méthode de sélection.....	13
Vacances d’un membre du comité	14
17. PROCÉDURE POUR SOUMETTRE DES MODIFICATIONS AUX RÈGLES DE COMPÉTITION TQ	14
ANNEXE A – GRILLE DES PAIEMENTS DES OFFICIELS	15
ANNEXE B – FORMULAIRE D’ÉVALUATION	20
ANNEXE C – POLITIQUE DE SOUTIEN FINANCIER DES OFFICIELS DANS LE CADRE DU PSDE	22
ANNEXE D – GUIDE DE PRÉVENTION EN MILIEU DE TRAVAIL	25
Sources potentielles de dangers.....	25
1. L’utilisation de machines, d’appareils, d’outils, etc.....	25
2. La manutention de charges de toutes sortes.....	26
3. Les contacts avec des gens potentiellement agressifs	27
4. Les conditions météorologiques variables.....	27
5. Le transport.....	27
ANNEXE E – SÉCURITÉ DES ATHLÈTES ET DU PUBLIC	29
ANNEXE F – RÔLE DES OFFICIELS	30

1. INTRODUCTION

Triathlon Québec est la fédération sportive québécoise mandatée par le Gouvernement du Québec pour promouvoir et développer le triathlon et ses variantes, incluant la formation des différents intervenants, dont les entraîneurs et les officiels. Le modèle de développement à long terme des officiels (DLTO) est la référence sur le processus de formation de tous les officiels en triathlon au Québec. Le guide des officiels donne donc toutes les informations pertinentes sur le modèle de DLTO à tous les officiels actifs ou à toute personne désirant le devenir.

Pour devenir officiel, communiquez avec la direction technique de la Fédération à l'adresse courriel suivante : info@triathlonquebec.org

NOTE : L'emploi du masculin est utilisé pour alléger le présent document.

2. RÔLE DES OFFICIELS

Voici un rappel du rôle des officiels :

- Appliquer de façon objective et équitable les règles de compétition et les procédures opérationnelles ;
- En collaboration avec tous les partenaires, contribuer à rendre un environnement sécuritaire pour le bon déroulement de l'évènement (voir Annexe E) ;
- Agir à titre d'ambassadeur du sport et de la fédération en incarnant ses valeurs ;
- Promouvoir le sport du triathlon au Québec et éduquer ses participants ;
- Remplir le rôle des officiels détaillés en Annexe F

3. FORMATION ET CERTIFICATION

Le modèle de DLTO est le cheminement normal d'un officiel en route vers le plus haut niveau. Il comporte plusieurs niveaux de formation reconnus par Triathlon Québec.

Six niveaux de formation existent :

1. Régional
2. Provincial niveau 1 (PTO-1)
3. Provincial niveau 2 (PTO-2)
4. National (NTO)
5. Continental (CTO)
6. International (ITO)

Consultez le calendrier complet des formations offertes sur le site Web de la Fédération : <https://www.triathlonquebec.org/officiels/devenir-officiel/>

Exigences s'appliquant à tous les niveaux :

1. Avoir 18 ans ou plus*;
2. Détenir un numéro de membre OTQ à jour;
3. Adhérer au code de conduite des officiels;
4. Avoir réussi la vérification des antécédents judiciaires;
5. Détenir une formation de premiers soins à jour**.

* Les officiels de niveau régional peuvent être âgés de 16 ans

** La formation de premiers soins est une obligation pour le niveau PTO-1 et supérieur.

Le maintien de sa certification annuelle avec Triathlon Québec est obligatoire, et ce, pour tous les niveaux.

Voici un court descriptif pour chacun des niveaux :

Régional

Description : Ce niveau permet d'être officiel sur les événements québécois et d'avoir droit aux honoraires selon la grille des paiements en vigueur.

Formation spécifique à ce niveau:

1. Suivre les modules de formation en ligne Officiel Triathlon Québec (OTQ);
2. Suivre la formation théorique offerte par Triathlon Québec (TQ, formation 2h);
3. Compléter un événement en formation, si possible jumelé à un officiel d'expérience.

Accès à :

1. La plateforme en ligne pour appliquer sur les événements;
2. La section privée des officiels sur le site Web de Triathlon Québec.

Renouvellement de la certification :

1. Minimum d'une (1) journée d'évènement d'été comme officiel par année;
2. Renouvellement de la certification annuelle à compléter en ligne au début de la saison;

Provincial Niveau 1 (PTO-1)

Description : Ce niveau permet d'être officiel sur les événements québécois et d'avoir droit aux honoraires, selon la grille des paiements en vigueur. Ils peuvent bénéficier du remboursement des repas et du kilométrage, selon la grille des paiements en vigueur, une fois la formation pratique complétée.

Formation et prérequis spécifiques à ce niveau:

1. Suivre la formation théorique offerte par Triathlon Québec (TQ, formation 8h);
2. Suivre les modules de formation en ligne Officiel Triathlon Québec (OTQ);
3. Compléter un (1) événement en formation jumelé à un officiel d'expérience et deux autres événements pour compléter sa certification;

4. Compléter l'autoévaluation PTO-1.

Formations complémentaires recommandées

1. Lire le protocole de gestion des commotions cérébrales sur le site du [gouvernement du Québec](#);
2. Suivre la formation en ligne « Prise de décisions éthiques pour les officiels » sur le site le casier*;
3. Suivre la formation en ligne « Prendre une tête d'avance sur le site le casier »;
4. Suivre la formation en ligne « Respect et sport pour leader d'activités ».

*Vous devez vous créer un numéro de PNCE pour suivre cette formation. Si vous avez déjà un numéro vous pouvez l'utiliser : <https://lecasier.coach.ca/>

Accès à :

1. La plateforme en ligne pour appliquer sur les évènements;
2. La section privée des officiels sur le site Web de Triathlon Québec;
3. Aux différents paiements des officiels selon la grille des paiements en vigueur;
4. Des vêtements pour les officiels les plus actifs, sauf avis contraire.

Renouvellement de la certification :

1. À moins d'avis contraire de Triathlon Québec, minimum de trois (3) journées d'évènement d'été comme officiel au Québec par année;
2. Renouvellement de la certification annuelle PTO-1 à compléter en ligne au début de la saison;

Provincial Niveau 2 (PTO-2)

Description : Ce niveau permet d'être officiel en chef ou délégué technique (DT) sur les évènements québécois. Il est nécessaire pour poursuivre sa formation vers le niveau national.

Formation et prérequis spécifiques à ce niveau:

1. Être PTO-1 certifié, depuis plus d'un an;
2. Suivre les modules de formation en ligne PTO-2;
3. Suivre la formation théorique offerte par TQ (TQ, formation de 8h);
4. Compléter un (1) évènement en formation jumelé à un officiel en chef ou à un DT;
5. Compléter l'autoévaluation PTO-2.

Accès à :

1. Les mêmes éléments que PTO-1.

Renouvellement de la certification :

1. Minimum de trois (3) journées d'évènement comme officiel au Québec par année;
2. Renouvellement de la certification annuelle PTO-1 à compléter en ligne au début de la saison;
3. Renouvellement de la certification annuelle PTO-2 à compléter en ligne au début de la saison.

National (NTO) – Équivalent Niveau 1 World Triathlon

Description : Ce niveau permet d'être officiel sur les évènements canadiens ou internationaux tenus en sol canadien. Il est nécessaire pour poursuivre sa formation vers le niveau international.

Formation et prérequis spécifiques à ce niveau:

1. Être recommandé par Triathlon Québec;
2. Entrer dans les critères de sélection de Triathlon Canada;
3. Formation théorique de deux (2) jours en anglais, offerte par Triathlon Canada;
4. Être jumelé à un officiel national ou international lors d'un évènement en formation de deux (2) jours.

Accès à :

1. Les mêmes éléments que PTO-1 et PTO-2;
2. La section « Technical Official » sur le site Web de World Triathlon;
3. Liste de diffusion de Triathlon Canada et de World Triathlon;
4. Application sur les évènements canadiens et internationaux au Canada;
5. La politique de soutien financier hors Québec, sous certaines conditions.

Renouvellement de la certification :

1. Minimum de quatre (4) journées d'évènement comme officiel au Québec par année;
2. Renouvellement de la certification annuelle PTO-1 à compléter en ligne au début de la saison;
3. Renouvellement de la certification annuelle PTO-2 à compléter en ligne au début de la saison;
4. Remplir les critères de Triathlon Canada en vigueur.

Continental (CTO) – Équivalent Niveau 2 World Triathlon

Description : Ce niveau permet d'être officiel chef de secteur sur les évènements internationaux comme les coupes du monde et les séries mondiales de triathlon. Il est nécessaire pour poursuivre sa formation vers le plus haut niveau international.

Formation et prérequis spécifiques à ce niveau:

1. Être NTO depuis plus de deux (2) ans;
2. Être sélectionné par Triathlon Canada, sur recommandation de Triathlon Québec;
3. Avoir suivi une formation théorique de trois (3) jours en anglais, offerte par World Triathlon;
4. Travail théorique à remettre à World Triathlon dans le mois suivant la formation.

Accès à :

- a) Les mêmes éléments que NTO.

Renouvellement de la certification :

1. Minimum de quatre (4) journées d'évènement comme officiel au Québec par année;

2. Renouvellement de la certification annuelle PTO-1 à compléter en ligne au début de la saison;
3. Renouvellement de la certification annuelle PTO-2 à compléter en ligne au début de la saison;
4. Remplir les critères de Triathlon Canada en vigueur.

International (ITO) – Équivalent Niveau 3 World Triathlon

Description : Ce niveau permet d'être officiel sur les postes de plus grandes responsabilités sur les événements internationaux comme les coupes du monde et les séries mondiales de triathlon. Il donne aussi accès aux grands Jeux. C'est le niveau le plus élevé comme officiel.

Formation et prérequis spécifiques à ce niveau:

1. Être CTO depuis plus de quatre (4) ans;
2. Être sélectionné par World Triathlon, sur recommandation de Triathlon Canada;
3. Formation théorique selon les critères de World Triathlon;
4. Travail théorique à remettre à World Triathlon dans le mois suivant la formation.

Accès à :

- a) Les mêmes éléments que NTO et que CTO.

Renouvellement de la certification :

1. Minimum de quatre (4) journées d'évènement comme officiel au Québec par année;
2. Renouvellement de la certification annuelle PTO-1 à compléter en ligne au début de la saison;
3. Renouvellement de la certification annuelle PTO-2 à compléter en ligne au début de la saison;
4. Remplir les critères de Triathlon Canada en vigueur.

4. AUTOÉVALUATION PTO-1 ET PTO-2

Une autoévaluation (voir Annexe B) est à compléter par l'officiel à la suite de son événement en formation pour l'obtention du niveau PTO-1. L'évaluation est en fonction d'une grille spécifique en lien avec divers critères comme la ponctualité, le professionnalisme, l'autonomie, l'initiative, le dynamisme, etc.

Une autoévaluation est également à compléter par l'officiel à la suite de l'évènement en formation pour l'obtention du niveau PTO-2. Le même formulaire d'évaluation peut être complété par l'officiel mentor et partagé suite à la journée de formation pratique dans une perspective d'apprentissage.

À des fins d'amélioration et de formation continue, des évaluations aléatoires peuvent être tenues par Triathlon Québec en cours de saison.

5. CODE DE CONDUITE DES OFFICIELS

Les officiels de Triathlon Québec s'engagent à respecter le code de conduite ci-dessous. Ce code de conduite figure également dans les politiques de gouvernance de la Fédération.

Un officiel omettant de se conformer au code de conduite s'expose à des mesures disciplinaires de la Fédération allant jusqu'au retrait de sa certification comme officiel.

Approbation du code de conduite

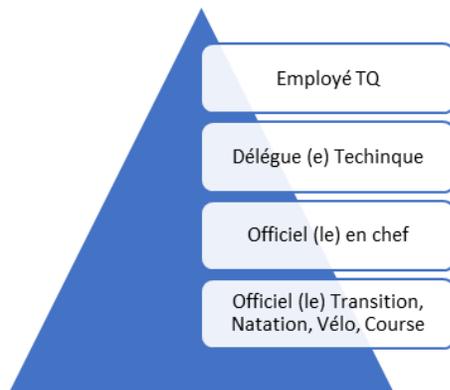
L'approbation du code de conduite se fait automatiquement lors de l'adhésion en ligne à titre de membre « officiel » à Triathlon Québec.

Code de conduite des officiels

Aucune compétition ne peut se dérouler de façon satisfaisante sans la présence d'officiels. Un bon arbitrage assure le plaisir de jouer et la protection des participants. Pourtant, les décisions des officiels sont souvent la source de nombreuses frustrations, leur jugement fait rarement l'unanimité.

Ce travail demande donc un niveau de compétence très élevé. Un officiel efficace et compétent doit donc :

1. Connaître les règlements et leur interprétation et se conformer aux règles énoncées ;
2. Appliquer les règlements avec objectivité et impartialité, de façon équitable, **et avec discernement** ;
3. Communiquer de manière calme et respectueuse avec les participants, les bénévoles, les partenaires, les employés, les entraîneurs, les parents et les comités organisateurs ;
4. Protéger l'intégrité de la compétition et la sécurité des participants ;
5. Être en état physique et mental pour remplir la tâche envisagée ;
6. Demeurer ouvert aux critiques constructives et chercher à améliorer ses compétences et de partager son savoir et ses expériences avec ses collègues ;
7. Éviter de s'imposer outre mesure de manière à se mettre en évidence au détriment des participants ;
8. Respecter la hiérarchie d'équipe et toujours communiquer les informations s'adressant aux comités organisateurs à un supérieur immédiat en premier lieu (Délégué technique ou employé de Triathlon Québec).



6. VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour tous les officiels de Triathlon Québec de niveau PTO-1 et supérieur. La vérification est valide pour une durée de deux (2) ans et doit se faire par la plateforme choisie par la Fédération. Cette vérification est sans frais pour les officiels.

7. SECOURISME

La certification de secourisme d'urgence RCR/DEA (8 heures) est obligatoire pour tous les officiels de Triathlon Québec de niveau PTO-1 et supérieur. La certification est valide pour une durée de deux (2) ou trois (3) ans selon l'autorité de délivrance. Cette certification est sans frais pour les officiels qui participent à une formation organisée par Triathlon Québec. Dans le cas contraire, la formation sera remboursée par Triathlon Québec, jusqu'à un maximum de 80,00\$.

8. MEMBRE « OFFICIEL » DE LA FÉDÉRATION

Tous les officiels ont droit et doivent prendre l'adhésion gratuite comme membre « officiel » à Triathlon Québec (#OTQ). L'adhésion annuelle est valide du 1^{er} avril au 31 mars.

NOTE : Triathlon Québec peut, pour quelques raisons que ce soit, retirer un membre si elle juge que l'officiel ne remplit pas tous les prérequis pour l'obtention de l'adhésion.

Pour devenir membre « officiel », visitez le site www.triathlonquebec.org/membres/.

Avantages aux membres « officiels »

Les membres « officiels » ont droit aux rabais en boutique et à l'assurance accident et responsabilité civile lorsqu'ils sont en service sur les événements partenaires de Triathlon Québec. Par contre, ils n'ont pas droit aux rabais à l'inscription aux événements. Pour y avoir droit, l'officiel doit prendre son adhésion « athlète » à la Fédération.

Un officiel désirant aussi être athlète doit donc posséder deux adhésions :

1. Officiel (OTQ);
2. Athlète (TQ).

Visitez le site www.triathlonquebec.org/membres/ pour voir tous les avantages offerts aux membres.

9. MAINTIEN DE SA CERTIFICATION

Il est de la responsabilité de l'officiel de rester actif et de maintenir sa certification à jour auprès de Triathlon Québec. La Fédération mettra en place tous les outils nécessaires pour permettre aux officiels d'être autonomes dans le maintien de leur certification.

Pour rester actif à la Fédération, un officiel doit :

- Faire le nombre minimal d'événements requis selon le niveau;
- Compléter le renouvellement de la certification annuelle en ligne au début de la saison;
- Garder sa vérification d'antécédents judiciaires à jour (aux deux (2) ans);
- Garder sa certification de secourisme à jour (aux deux-trois (2-3) ans);
- Garder son adhésion d'officiel à jour;
- Répondre à toute autre demande formulée par Triathlon Québec en complément des points énumérés ci-haut, selon le niveau.

NOTE 1 : Un officiel ne remplissant pas les points énumérés ci-dessus ne sera pas soutenu par Triathlon Québec lors du renouvellement de sa certification pour le niveau NTO ou supérieur.

NOTE 2 : La Fédération peut refuser le renouvellement de la certification d'un officiel si elle juge qu'il n'a pas les compétences et/ou les qualités nécessaires pour bien remplir son rôle. Dans ce cas, l'officiel sera inactif et retiré de la liste d'envoi de la Fédération.

10. PORTAIL TRIATHLON CANADA

Pour accéder et créer son profil sur le portail de Triathlon Canada, rendez-vous sur le lien suivant et suivre les instructions.

<https://ccnbikes.com/#!/memberships/triathlon-canada-official-license-2023>

11. GRILLE DES PAIEMENTS DES OFFICIELS

Tous les officiels ont droit aux honoraires journaliers. Les officiels formés de niveau PTO-1 et supérieurs ont droit au remboursement des repas et du kilométrage, selon la politique en vigueur. L'hébergement la veille des événements est généralement fourni s'il y a plus de 100 km entre le lieu de résidence de l'officiel et le lieu de l'évènement.

Les honoraires varient en fonction du poste de l'officiel (délégué technique, officiel en chef ou officiel de secteur, par exemple).

Voir la grille complète des paiements des officiels de l'année en cours en Annexe A.

12. APPLICATION ET SÉLECTION DES ÉVÈNEMENTS

Les officiels à Triathlon Québec ont accès à une plateforme en ligne qui leur permet d'appliquer pour être officiel sur les événements québécois de leur choix. Sauf avis contraire, la sélection des officiels se fait en novembre pour les événements d'hiver et dès le mois de février pour la première sélection des événements d'été. Suite à la deuxième sélection, une liste des événements qui seront en manque d'officiels sera envoyée à tous. Les événements resteront 'ouverts' jusqu'à ce qu'ils soient remplis.

Voici les critères utilisés par Triathlon Québec pour l'assignation des officiels:

Première Ronde (fin-février – début-mars)

1. Des besoins de l'évènement;
 - a. Niveau des officiels requis selon le type d'évènement (régional, Coupe Qc, Série Grand Prix, etc.)
 - b. Nombre d'officiels requis.
2. Lieu de résidence de l'officiel;
 - a. La distance entre le lieu de résidence et la tenue de l'évènement seront prises en compte. Pour des raisons écologiques et financières, la proximité sera favorisée;
 - b. Si un officiel souhaite faire un événement malgré une distance élevée, il peut en faire demande par courriel au coordonnateur des événements qui le considérera. En revanche, il est possible que l'officiel doive déboursier les frais de déplacement et de d'hébergement qui peuvent en découler.
3. De l'expérience de l'officiel et des possibilités de formation continue et de parrainage)
 - a. Nombre d'évènements réalisés et postes occupés dans les vingt-quatre derniers mois
 - b. Niveau de formation;
 - c. Besoin d'expérience et de mentorat pour compléter une certification;
4. Notion d'équité par rapport au nombre d'évènements et au poste occupé
 - a. Sur l'ensemble de la saison, le nombre et le type d'assignations seront considérés pour donner des chances égales à tous de se développer.

5. Cohésion générale

- a. Volonté de parité des genres dans la formation des équipes par événement;
- b. Synergie d'équipe entre les officiels et le comité organisateur.

Deuxième Ronde (fin-avril – début mai)

En fonction des besoins à pourvoir dans les événements, cette ronde permet aux officiels n'ayant pas été considérés en raison de leur résidence d'être retenus. Cette ronde permet également d'assigner les officiels qui sont en voie de compléter leur formation pratique. Les mêmes critères qu'à la première ronde seront appliqués.

Troisième Ronde (dès la mi-mai, au cas par cas)

Suite à la deuxième ronde des assignations, une liste des événements ayant toujours besoin d'officiels sera envoyée à tous par courriel. Cette ronde restera ouverte jusqu'à ce que tous les événements soient complets. La fonction « premier arrivé premier servi » sera appliquée pour cette ronde. Il vous sera demandé d'envoyer un courriel au responsable des officiels, pour qu'ils vous ajoutent dans le calendrier des événements.

NOTE 1 : Si un officiel n'est pas sélectionné pour un événement, il peut y participer à titre de bénévole pour acquérir de l'expérience, selon une entente avec la Fédération.

NOTE 2 : Dans le but d'être un modèle pour l'écoresponsabilité, la fédération met de l'importance à réduire les émissions liées au transport le plus possible. C'est pour cette raison que nous considérons en deuxième priorité le lieu de la résidence de la personne.

13. POLITIQUE DE SOUTIEN FINANCIER

En formation

Niveau régional :

1. Formation théorique : Aucun honoraire et remboursement de dépenses;
2. Formation pratique : Honoraire d'officiel de secteur selon la politique TQ seulement. Aucun remboursement de dépenses.

Niveau PTO-1 :

1. Formation théorique : Aucun honoraire et remboursement de dépenses;
2. Formation pratique : Honoraire d'officiel de secteur selon la politique TQ pour les trois événements de formations. Remboursement selon la politique de TQ en vigueur (transport, repas et hébergement), **à partir du deuxième événement.**

Niveau PTO-2 :

1. Formation théorique : Aucun dédommagement ou remboursement des dépenses;
2. Évènement pratique : Remboursement à titre d'officiel de secteur selon la politique de TQ en vigueur (transport, repas et hébergement).

Niveau NTO, CTO et ITO :

1. Formation théorique : Aucun honoraire. Un remboursement de dépenses peut être fait selon les projets admissibles au PSDE (voir Annexe C);
2. Évènement pratique : Remboursement à titre d'officiel de secteur si l'évènement est au Québec selon la politique de TQ en vigueur. Si l'évènement est hors Québec, l'officiel agit à titre bénévole;
3. Renouvellement de la certification : Remboursement selon la politique de TQ en vigueur, si l'officiel est actif avec TQ.

Formation continue – Hors Québec

Les officiels de niveaux NTO (ou en voie de l'obtenir) et supérieurs peuvent bénéficier d'un soutien financier dans le cadre du Programme de Soutien au développement de l'Excellence (PSDE) dans le cadre de certains événements sanctionnés par World Triathlon ou Triathlon Canada et sous certaines conditions. Ceux-ci offrent un cadre de formation continue et permettent aux officiels d'acquérir de l'expérience sur des compétitions de plus haut niveau. Pour être éligible au programme, les officiels doivent faire un nombre minimal de journées de compétition comme officiel TQ, (niveau Régional, Provincial, Canadien) ayant lieu au Québec. Le document complet est présenté en Annexe C.

14. Formation d'officiels

Triathlon Québec est fier de pouvoir offrir plusieurs formations au sein de l'équipe d'officiel, afin d'encourager le développement de ceux-ci et pour accueillir de nouveaux membres dans la grande équipe. Dans le but d'offrir les meilleures formations possibles, Triathlon Québec a mis en place des critères pour le choix des formateurs.

Critères:

1. Le besoin de la formation
 - Le type et le niveau de formation par rapport aux qualifications du formateur.
2. L'expérience à titre d'officiel sur le terrain et de formateur d'officiels de triathlon.
 - Le nombre et types d'événements à titre d'officiel
 - Le niveau d'expérience de la personne pour donner le type de formation d'officiel, incluant le nombre de fois que la formation a été donnée.
3. Opportunité de former de nouvelles personnes-ressources.
4. Disponibilités des formateurs
5. Équité dans l'attribution des formations à dispenser.

15. SANTÉ ET SÉCURITÉ EN MILIEU DE TRAVAIL

Tous les employés, officiels et bénévoles de Triathlon Québec s'engagent à suivre le guide de prévention en milieu de travail lors des événements partenaires de la Fédération. Ce guide décrit les différentes sources de dangers auxquelles ils peuvent faire face dans l'exercice de leurs fonctions et les mesures préventives à appliquer pour en diminuer le risque.

Voir le guide de prévention en milieu de travail en Annexe D.

16. COMITÉ TECHNIQUE

Le comité technique de Triathlon Québec est un comité opérationnel relevant du conseil d'administration de la fédération. Le rôle de tout comité opérationnel est d'aider et de renseigner le conseil d'administration, à travers la réalisation de mandat de travail précis. Le comité technique n'est pas un comité décisionnel. Il doit présenter des recommandations aux membres du conseil d'administration et ceux-ci doivent les entériner pour que les recommandations deviennent applicables.

Le comité technique de Triathlon Québec se réunit virtuellement ou en personne au moins une fois par année pour:

- Réviser et modifier les règles de compétition de Triathlon Québec, en fonction de la réalité québécoise et des modifications aux règles de compétition de Word Triathlon;
- Soumettre au niveau national des modifications aux règles de compétition de Word Triathlon;
- Élaborer et réviser les politiques ou tout autre document destiné aux officiels ou aux organisateurs d'évènements;
- Effectuer toute autre tâche dans l'intérêt de la Fédération en lien avec des aspects techniques.

Les règles de compétition doivent ensuite être entérinées par le conseil d'administration de la Fédération. Une fois entérinées, les règles de compétition de Triathlon Québec peuvent être diffusées.

Composition et durée du mandat

Le comité technique est composé de six membres et vise la parité. Un membre du CA est responsable de ce comité. La durée du mandat des membres est de deux ans débutant à la clôture de l'assemblée générale annuelle de l'année où le membre a été nommé. Les membres sont nommés en alternance à raison de trois personnes chaque année. Un membre peut réappliquer à la fin d'un mandat s'il souhaite continuer à siéger sur le comité.

Composition du comité :

- Un membre du conseil d'administration (femme ou homme);
- Un employé de Triathlon Québec (femme ou homme);
- Trois officiels actifs (femme ou homme);
- Un entraîneur certifié (femme ou homme).

Quorum

Quatre membres du comité technique doivent être présents pour former le quorum.

Vote

Les décisions devront être acceptées à la majorité simple (50% + 1) des membres. Chaque membre a droit à un vote à l'exception du membre du CA qui utilisera son droit de veto seulement en cas d'égalité des votes des autres membres.

Conflit d'intérêts

Chaque membre doit suivre le « code d'éthique et de conflit d'intérêts » présenté dans les [politiques de gouvernance de Triathlon Québec, disponibles dans le centre de documentation](#), sous le dossier « Règlements généraux ».

En voici des extraits :

ARTICLE 6 - « Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle qui est de nature à compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice d'une fonction et à la poursuite des buts de la corporation, ou à l'occasion de laquelle l'administrateur utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un avantage indu à une tierce personne. »

ARTICLE 7 - Chaque membre « qui déclare avoir un intérêt susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêt doit s'abstenir de prendre part à toute délibération ou décision reliée de quelque façon à telle situation. À cette fin, il doit notamment se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote relatifs à la question qui le place dans une situation de conflit d'intérêts et le procès-verbal doit en faire état. »

Rémunération

Les membres agissent à titre bénévole au cours de leur mandat. Ils ont toutefois droit au remboursement de dépenses raisonnables qu'ils engagent dans l'exercice de leur fonction, s'il y a consentement préalable auprès de l'employé responsable du comité.

Méthode de sélection

Toute personne intéressée à faire partie du comité doit remplir le formulaire d'application prévu à cet effet disponible en ligne à cette adresse : <https://www.triathlonquebec.org/officiels/comite-technique/> **avant le 1^{er} juin** chaque année. Triathlon Québec recommandera ses choix au conseil d'administration.

Critères de sélection d'un membre :

- Sa compréhension des règles de compétition TQ et de World Triathlon;

- Le niveau de formation de l'officiel (pour les postes réservés aux officiels);
- Son implication et sa présence sur les évènements internationaux et québécois;
- Ses motivations à être sur le comité.

Vacances d'un membre du comité

Advenant qu'un siège soit vacant, il est de la responsabilité de Triathlon Québec de le remplacer. La personne remplaçante complète le mandat du membre qu'elle remplace.

17. PROCÉDURE POUR SOUMETTRE DES MODIFICATIONS AUX RÈGLES DE COMPÉTITION TQ

Toutes les propositions de modification aux règles doivent être soumises **avant le 15 janvier de chaque année**, via le formulaire en ligne à cette adresse : <https://www.triathlonquebec.org/officiels/comite-technique/>.

Tout club, entraîneur ou athlète membre de la Fédération peut soumettre une proposition de modification aux règles de compétition de Triathlon Québec. La demande doit être fondée et s'appuyer sur un argumentaire soutenu.

Chaque proposition sera évaluée par le comité technique. Si la proposition est justifiée, le comité peut décider de l'ajouter aux règles de compétition de l'année suivante.

Le comité technique se réserve le droit de communiquer avec le proposeur pour lui demander plus d'explications.

Triathlon Québec diffuse les règles de compétition en vigueur **en février de chaque année**.

ANNEXE A – GRILLE DES PAIEMENTS DES OFFICIELS

Rémunération par type d'évènement (par jour, situé au Québec) sauf DT attiré*	Délégué technique (attiré)	Délégué technique (Jour)	Officiel chef	Officiel de secteur (N-V-C-T)
Finale régionale, initiation, évènements intérieurs (triathlons, aquathlons, etc.) Évènement D3couverte, triathlons et duathlons réguliers et autres types d'épreuves multisports. Coupe Québec, série Grand Prix, 70.3 et IMMT.	350 \$	175 \$	150 \$	125 \$
Tous les évènements de niveau national, continental et international : Championnats canadiens, CAMTRI, Coupe du monde WTS/WPS	Rémunération possible des officiels par Triathlon Québec en fonction de l'entente avec Triathlon Canada.			
Visite technique et/ou Montage la veille et/ou Formations et/ou Clinique.	25 \$			
Remboursement des frais de déplacement en fonction de la politique en vigueur.				

NOTES :

- i. DT attiré(e) : Inclut le travail préalable à la tenue de l'évènement, le montage et une journée d'évènement. Si l'évènement est sur deux jours, la rémunération « Délégué(e) technique (Jour) » s'ajoute.
- ii. Remboursement des repas : Un per-diem de 40\$ est versé lorsque l'officiel(le) loge à l'hôtel fourni par TQ.
- iii. Hébergement fourni pour l'équipe d'officiel(le)s sur la base d'une chambre partagée avec un(e) officiel(le) du même sexe si plus de 100 km entre l'évènement et le lieu de résidence de l'officiel(le).
- iv. Si double fonction (DT et officiel(le) chef), seul le paiement de DT sera octroyé.
- v. Un montant forfaitaire de 25\$ peut s'ajouter si l'officiel se présente la veille pour assister au montage, effectue une formation de bénévoles, une clinique d'initiation aux participants ou pour une visite technique.

Politique de remboursement des frais de dépenses

i. But

La politique de Triathlon Québec a pour but d'assurer le remboursement uniforme des frais de déplacement, de repas, de logement et autres pour les bénévoles, les officiels et les employés.

Toutes les personnes qui doivent voyager pour le compte de Triathlon Québec seront ainsi remboursés des dépenses raisonnables qu'ils ont dû encourir. La politique vise également à rembourser les autres dépenses reliées aux activités de Triathlon Québec ayant été encourues.

ii. Champ d'application et définition

Ces règles s'appliquent aux bénévoles (membres du conseil d'administration, membres des comités reconnus et autres), aux officiels assignés par Triathlon Québec, aux employés (contractuels et permanents), aux stagiaires et à toute autre personne préalablement autorisée par le Conseil d'administration.

Dans ces règles, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

- i. « Année financière » la période qui commence le 1 avril d'une année et se termine le 31 mars de l'année suivante.
- ii. « Déplacement » un voyage autorisé, effectué par une personne dans l'exercice de ses fonctions et au cours duquel elle supporte des frais de transport, de logement ou de subsistance.
- iii. « Employeur » Triathlon Québec.
- iv. « Supérieur immédiat » la personne qui représente le premier niveau d'autorité de l'employeur auprès du bénévole, de l'officiel ou de l'employé.

iii. Principes généraux et Autorisation préalable

Le supérieur immédiat décide, dans le cadre des lignes directrices établies par l'organisme de l'opportunité d'un déplacement et détermine les moyens de transport et les conditions de logement et de subsistance du bénévole, de l'officiel ou de l'employé à l'occasion de ce déplacement et d'une assignation, en tenant compte des commodités que Triathlon Québec peut elle-même mettre à sa disposition.

Pour être remboursables, les frais de déplacement ou d'assignation doivent être nécessaires, raisonnables et avoir été réellement supportés.

La personne qui présente des pièces justificatives ou des renseignements faux, inexacts ou incomplets, à l'appui d'une demande de remboursement non conforme à ces règles, est passible de mesures disciplinaires, et ce, sans préjudice de tout autre recours permis par la Loi.

Le supérieur immédiat doit, avant de recommander à la personne désignée au plan de gestion financière le remboursement de frais de déplacement ou d'assignation, s'assurer du respect de ces règles et de la conformité des frais supportés avec le travail réalisé ; s'il est lui-même désigné au plan de gestion financière, il peut en outre en autoriser le remboursement. Une personne peut recevoir une avance correspondant à l'estimation des frais qu'il aura à supporter pour un déplacement.

iv. Indemnités pour frais de transport

1. Les frais de transport aller et retours supportés par une personne pour se rendre à sa résidence pour y prendre ses repas ne sont pas remboursables.
2. Lorsque l'utilisation d'un véhicule automobile personnel a été autorisée par le supérieur immédiat, les règles d'indemnisation suivantes s'appliquent.
3. Aux fins de l'indemnisation, la distance admise est la distance nécessaire et effectivement parcourue par le bénévole et/ou l'employé dans l'exercice de ses fonctions.
4. La tarification du montant alloué par kilométrage pour les frais de déplacement s'applique tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous. La location d'auto est privilégiée si elle s'avère la solution la moins coûteuse.

Transport avec son véhicule (premiers 499 km pour un aller-retour)	0,50\$/km
Transport avec son véhicule (à partir de 500 km pour un aller-retour)	0,35\$/km
Covoiturage avec autre(s) bénévole(s), officiel(s) ou employé(s). Et/ou transport matériel TQ	+0,10\$/km
Transport actif (marche, course ou vélo) maximum 50 km aller-retour par jour	1\$/km

NOTE 1 : Le remboursement du transport est jusqu'à une concurrence de 300\$ pour le kilométrage.

NOTE 2 : Le remboursement du transport avec Passager et/ou matériel est jusqu'à une concurrence de 360\$ pour le kilométrage.

v. Les frais de location de véhicules lorsque préalablement autorisés

Triathlon Québec rembourse la personne des frais de location d'un véhicule automobile qu'elle a effectivement supportés dans l'exercice de ses fonctions et qui ont été autorisés au préalable.

vi. Les frais de remboursement par taxi ou transport en commun

Triathlon Québec rembourse la personne des frais de transport par véhicule taxi qu'elle a effectivement supportés dans l'exercice de ses fonctions et qui ont été autorisés au préalable ou le transport en commun.

vii. Stationnement et péage

Triathlon Québec rembourse le bénévole, l'officiel ou l'employé des frais de stationnement et de péage qu'il

a effectivement supportés dans l'exercice de ses fonctions.

viii. Les frais de remboursement de billet d'avion ou de train

Les réservations de billets d'avion ou de train sont effectuées par l'adjoint(e) administratif(ive) de Triathlon Québec, en respect du budget.

ix. Indemnité pour frais de repas

- i. Les officiels reçoivent un per diem de 40\$ par journée lorsqu'ils sont assignés à un événement et doivent loger à l'hôtel fourni par Triathlon Québec.

x. Frais de logement

Triathlon Québec rembourse la personne des frais de logement effectivement supportés dans un établissement hôtelier sur autorisation préalable spécifique.

Les réservations d'hôtel sont effectuées par l'adjoint(e) administratif(ive) selon les politiques établies et en respectant les budgets.

xi. Dépenses non remboursables

- Amendes pour une infraction à la loi ;
- Vol, perte ou endommagement des effets ou biens personnels ;
- Dépenses non justifiées ou non préalablement autorisées.

xii. Frais d'utilisation d'un cellulaire

Triathlon Québec ne rembourse pas les frais mensuels de l'utilisation d'un cellulaire pour les bénévoles et les officiels.

xiii. Pièces justificatives

- a. Lorsque le bénévole et/ou l'employé utilise un moyen de transport en commun, il doit fournir un reçu prouvant le paiement du billet, s'il est d'usage pour les transporteurs de remettre un tel reçu.
- b. Lorsque le bénévole et/ou l'employé utilise un véhicule taxi, il doit fournir une pièce justificative et indiquer en outre les points de départ et de destination.
- c. Lorsqu'un bénévole et/ou un employé utilise un stationnement, il doit fournir une pièce justificative.
- d. Lorsqu'un bénévole et/ou un employé effectue des appels téléphoniques, il doit fournir des pièces justificatives.
- e. Lorsque le bénévole et/ou l'employé supporte d'autres frais admissibles en vertu des présentes politiques, il doit fournir des pièces justificatives, s'il est d'usage de fournir de telles pièces.

xiv. Production d'un rapport de dépenses

Toute demande de remboursement doit se faire via le « Rapport de dépenses » du système Valmax. Le

formulaire doit contenir les pièces justificatives originales et les itinéraires « Google ». Les reçus de transaction de carte de crédit ou de débit ne sont admissibles que pour justifier le montant de pourboire versé mais ne remplacent pas la facture.

Il appartient au réclamant de s'assurer que sa réclamation est en tout point conforme à la présente politique de remboursement. Le délai de réclamation, sauf exception, ne devrait pas excéder 14 jours de calendrier.

Les dépenses sont remboursées par virement bancaire dans un délai raisonnable suivant la présentation de la demande de remboursement. Toute demande de remboursement comportant des éléments non prévus à la présente politique ou excédant les barèmes doivent faire l'objet d'une autorisation spécifique auprès du directeur général.

ANNEXE B – FORMULAIRE D'ÉVALUATION

Autoévaluation /évaluation pratique des officiel(le)s

Nom : _____
 Niveau officiel(le) : _____
 Officiel(le) depuis : _____
 Date : _____
 Évaluateur : _____

Ne répond pas aux attentes	Répond en partie aux attentes	Répond aux attentes	Supérieur(e) aux attentes
----------------------------	-------------------------------	---------------------	---------------------------

	Critères d'évaluation	1	2	3	4	
	Critère	Cote				Commentaires
Compétence		1	2	3	4	
Responsabilités et imputabilité	1. Ponctualité et assiduité					
	2. Professionnalisme					
	3. Autonomie					
	4. Connaissance de son rôle					
	5. Prise de décision					
	6. Initiative					
	7. Santé et sécurité pour tous					
Collaboration	8. Implication dans l'équipe					
	9. Écoute active					
	10. Communication claire avec tous					
	11. Respect					
	12. Adaptabilité					

Expertise	13. Connaissance des règles						
	14. Impartialité						
	15. Jugement						
	16. Souci du détail						
Dynamisme	17. Attitude positive						
	18. Énergie manifestée						
	19. Leadership dans son secteur						
	20. Recherche constante de solutions						
Résumé de l'évaluation	Total de l'officiel(le)					Grand TOTAL :	
	Total de TQ					Grand TOTAL :	
Pointage	Légende						
20 à 30 points	Ne rencontre pas les attentes						
31 à 50 points	Nécessite une nette amélioration						
51 à 60 points	Nécessite une légère amélioration						
61 à 70 points	Rencontre les attentes						
71 à 80 points	Dépasse les attentes						
Moyens de soutien ou de développement :							
Commentaires de l'officiel(le) :							
Commentaires de Triathlon Québec :							

ANNEXE C – POLITIQUE DE SOUTIEN FINANCIER DES OFFICIELS DANS LE CADRE DU PSDE

Description et objectifs du programme

Un soutien financier est accordé annuellement aux fédérations sportives qui sont soutenues dans le cadre du PSDE. Le premier volet permet aux fédérations sportives de soutenir la réalisation de quatre catégories de projets détaillées (préparation des athlètes, mentorat d'entraîneure, développement des officiels et projet synergiques). Ce volet a pour objectif de favoriser le développement professionnel d'officiels, d'arbitres ou de juges par des projets permettant d'accéder à des accréditations de niveau national ou international ou de les maintenir.

Lignes directrices

Les projets doivent permettre aux officiels qui sont déjà engagés dans une démarche de développement d'accéder à des accréditations de niveau national ou international ou de les maintenir.

Types de projets admissibles

Séminaire et colloque

- Le PSDE peut soutenir la participation d'officiels lors d'événements ciblés par la fédération pour favoriser son développement. Il peut également permettre à la fédération d'accueillir ou d'organiser un événement de formation ou de perfectionnement au Québec.

Évaluation et accréditation

- Le PSDE peut soutenir la participation d'un officiel à un examen ou à une évaluation visant à obtenir une accréditation ou des assignations au niveau national ou international.

Démarche de mentorat

- Le PSDE peut soutenir la réalisation de projets de mentorat formel visant à favoriser la progression d'officiels.

Développement

- Le PSDE peut soutenir le développement des officiels en leur donnant accès à des services spécialisés (ex. : préparation physique, préparation mentale, services médico-sportifs).

Prérequis pour les officiels, arbitres et juges

- Être engagé dans une démarche de développement professionnel en tant qu'officiel, arbitre ou juge, notamment par la présence à des événements de compétition et à des formations.
- Intervenir dans des événements où des athlètes identifiés des niveaux « Élite » et/ou « Relève » sont en action.
- Avoir le potentiel d'accéder à des accréditations de niveau national ou international.

Liste des dépenses admissibles

- Frais de transport, d'hébergement et pour les repas des officiels ainsi que des mentors, le cas échéant, lors des événements ciblés. Ces frais ne doivent pas dépasser les barèmes en vigueur au sein de la fonction publique du Québec.
- Honoraires des mentors impliqués dans le processus de formation continue des officiels.
- Frais d'inscription des officiels sélectionnés à un atelier, à un colloque ou à un séminaire.
- Frais associés à l'organisation d'un événement de formation ou de perfectionnement (location de salle, transport, hébergement, repas des formateurs).
- Frais associés à des services médico-sportifs, de préparation physique et de préparation mentale.

Dépenses non admissibles

- Honoraires des ressources humaines de la fédération ou autres dépenses non liées aux activités visées par le PSDE.

Application des modalités du programme par Triathlon Québec

Dans le cadre de leurs fonctions régulières, les officiels certifiés NTO, CTO et ITO peuvent être admissibles à un soutien financier dans le cadre du PSDE pour des événements sanctionnés par Triathlon Canada ou World Triathlon. Les officiels de niveau PTO participant à une formation NTO peuvent également être admissible au programme.

Évènement de niveau national et international au Québec

- Niveaux d'éligibilité : NTO, CTO, ITO et PTO en processus de certification

Triathlon Québec soutiendra la participation des officiels sur les championnats canadiens et les épreuves sanctionnées par World Triathlon se déroulant au Québec selon la politique en vigueur (frais d'hébergement, frais de transport et de repas).

Évènements hors Québec, situés au Canada :

- Niveaux d'éligibilité : NTO, CTO, ITO

Lors d'événements nationaux élites ou internationaux sanctionnés par WT hors Québec, Triathlon Québec n'offrira aucune rémunération aux officiels. Triathlon Québec offrira un soutien financier afin d'aider l'officiel à couvrir ses frais de déplacements, d'hébergement et de transport. Seules les dépenses qui ne sont pas remboursées par une autre organisation ou programme (ex : Triathlon Canada, World Triathlon) seront admissibles. L'officiel devra soumettre les preuves justificatives correspondantes.

ÉVÈNEMENTS	Montant maximal (Au Canada)	Montant Maximal (Hors Canada)
WTS/WPS et championnats du monde / Jeux Majeurs	1000 \$	1500\$
Coupe du monde / Coupe Continentale	750\$	1000\$

Évènements de formation continue ou de perfectionnement hors Québec

- Niveaux d'éligibilité : NTO, CTO, ITO, PTO-2

À l'occasion d'une formation visant l'obtention d'un niveau supérieur (NTO, CTO, ITO), d'un séminaire ou d'un colloque spécifique et admissible, Triathlon Québec offrira un soutien financier afin d'aider l'officiel à couvrir ses frais de déplacements, d'hébergement, de transport et d'inscription s'il y a lieu. Seules les dépenses qui ne sont pas remboursées par une autre organisation ou programme (ex : Triathlon Canada, World Triathlon) seront admissibles. L'officiel devra soumettre les preuves justificatives correspondantes.

NIVEAU DE LA FORMATION	Montant maximum
Formation CTO/ITO ou équivalent WT	1500 \$
Formation NTO ou équivalent WT	1000 \$

Budget total et répartition

- Le budget total du PSDE pour les projets de développement d'officiels est de 15 000\$ par année pour les années 2023-2024 et 2024-2025 (période allant du 1^{er} avril au 31 mars).
- Un montant maximal de 10 000\$ par année sera octroyé pour les événements à l'étranger destinés à maintenir un statut d'officiel ou accéder à un niveau supérieur.
- Le nombre maximum d'événements pouvant être soutenus à l'extérieur du Québec par officiel est fixé à trois.
- Le montant maximum annuel de soutien financier pouvant être obtenu par un officiel est fixé à 3000\$.

Prérequis

- Les officiels doivent avoir fait au moins six journées complètes de compétition au Québec comme officiel, délégué technique ou formateur incluant un minimum de quatre journées de compétitions sur un événement de niveau régional ou provincial dans les douze derniers mois.

Compte rendu

Dans la semaine suivant l'évènement, l'officiel doit remettre un compte rendu à Triathlon Québec faisant part de son expérience et faire parvenir les preuves justificatives des dépenses encourues. Le compte rendu doit inclure :

- La liste des postes occupés et les différentes tâches liées à ces postes;
- Trois apprentissages à partager avec la communauté des officiels.

Les apprentissages doivent être amenés comme suit : quels étaient les problèmes, les différentes options envisagées pour les résoudre et l'explication des solutions retenues. Le compte rendu peut être écrit ou fait sous forme de vidéo et doit être acheminé par courriel à cette adresse : fsarrasinlarochelle@triathlonquebec.org.

Avis d'intention et paiement

- Triathlon Québec fera l'évaluation des avis d'intention reçus en début d'année et fera l'approximation des dépenses. Si plusieurs officiels sont admissibles au soutien financier et que le budget prévu par Triathlon Québec ne suffit pas, l'enveloppe sera divisée au prorata. Le cycle budgétaire suit l'exercice financier de TQ, soit du 1^{er} avril au 31 mars de chaque année.
- Le paiement sera effectué par transfert bancaire au terme de l'année financière et conditionnellement à la réception et l'approbation du compte rendu.

ANNEXE D – GUIDE DE PRÉVENTION EN MILIEU DE TRAVAIL

Ce guide est un outil de prévention pour tous les employés, officiels et bénévoles de Triathlon Québec, lors des événements partenaires de la Fédération. Il décrit les différentes sources de dangers auxquelles ils peuvent faire face dans l'exercice de leurs fonctions et les mesures préventives à appliquer pour en diminuer le risque.

NOTE : L'emploi du masculin est utilisé pour alléger le présent document.

Sources potentielles de dangers

Voici une liste de sources potentielles de dangers sur le terrain, liées aux tâches des employés et des bénévoles de Triathlon Québec :

1. L'utilisation de machines, d'appareils, d'outils, etc.
2. La manutention de charges de toutes sortes
3. Les contacts avec des gens potentiellement agressifs
4. Les conditions météorologiques variables
5. Le transport

Notez que cette liste n'est pas exhaustive. Nous invitons donc toute personne souhaitant la bonifier à nous contacter.

Triathlon Québec défraie les coûts de la formation de premiers soins de tous ses employés et officiels, lorsque celle-ci est échue.

1. L'utilisation de machines, d'appareils, d'outils, etc.

Risques associés : Dans le cadre de ses fonctions, l'employé ou le bénévole de Triathlon Québec peut être amené à utiliser des machines, des appareils ou des outils. Que ce soit une scie manuelle ou électrique, une perceuse, un souffleur, une masse ou un couteau, l'employé ou le bénévole doit s'assurer de manipuler ces objets avec soin et de façon sécuritaire pour éviter les risques de blessures liées aux impacts, aux coupures ou au bruit, par exemple.

Mesures préventives pour en diminuer le risque :

1. Toujours utiliser ces machines et/ou objets selon les recommandations du fabricant.
2. Toujours utiliser ces machines et/ou objets pour l'usage auquel ils ont été fabriqués.
3. Porter les lunettes de sécurité fournies par l'employeur lorsqu'il y a un risque d'éclats.
4. Porter les coquilles protectrices à oreilles fournies par l'employeur en cas de bruit excessif.
5. Porter les gants de protection fournis par l'employeur.

2. La manutention de charges de toutes sortes

Risques associés : Dans le cadre de ses fonctions, l'employé ou le bénévole de Triathlon Québec est amené à faire de la manutention de charges de toutes sortes. Que ce soit le transport de tentes, de tapis, de cônes ou autres, l'employé ou le bénévole doit s'assurer de déplacer ou de transporter ces charges de façon sécuritaire pour éviter les risques de blessures comme celles liées au dos, aux pieds et aux épaules, par exemple.

Mesures préventives pour en diminuer le risque :

- Porter des souliers fermés.
 - Porter des gants de protection.
 - Être au moins deux personnes pour transporter les articles lourds (tentes, tapis, etc.).
 - Utiliser un moyen d'élévation stable comme une échelle ou un escabeau lorsque nécessaire.
 - Utiliser un véhicule pour approcher le matériel près du lieu d'utilisation pour minimiser les déplacements. Dans une situation impossible, utiliser un chariot ou un diable.
 - Utiliser un monte-charge, lorsque nécessaire.
- NOTE :** *le camion cube loué par Triathlon Québec est muni d'un monte-charge.*
- Soulever les charges de façon sécuritaire selon les règles de base décrites ci-dessous.

Voici les règles de base pour soulever une charge :

- Être sur un terrain stable et sécuritaire.
- S'accroupir en gardant le dos droit et en évitant de se baisser plus bas que nécessaire.
- Saisir fermement la charge avec les deux mains.
- Prendre la charge et la garder toujours le plus près possible de son corps.
- Soulever la charge en redressant les jambes. Ne jamais forcer du dos, seules les jambes doivent lever la charge.
- Ne pas tenir la charge plus haut que les pectoraux.
- Si vous devez tourner avec la charge, utiliser les pieds et non le tronc.
- Sortir les fesses en arrière lorsque vous vous penchez en avant.



3. Les contacts avec des gens potentiellement agressifs

Risques associés : Dans le cadre de ses fonctions, l'employé ou le bénévole de Triathlon Québec est en contact avec des gens de toutes sortes, dont certains peuvent être potentiellement agressifs. Que ce soit un athlète, un parent, un résident ou un spectateur, l'employé ou le bénévole doit assurer son intégrité physique et psychologique, ainsi que celle des autres, en évitant les altercations physiques et verbales.

Mesures préventives pour en diminuer le risque :

- Rester calme, poli et courtois en tout temps.
- Toujours avoir un témoin lors des interventions potentiellement à risque.
- Être à l'écoute des gens et tenter de désamorcer la situation.
- Refuser l'escalade verbale.
- Ne jamais toucher une autre personne.
- Appeler les services d'urgence, lorsque la situation l'exige.

4. Les conditions météorologiques variables

Risques associés : Dans le cadre de ses fonctions, l'employé ou un bénévole de Triathlon Québec est amené à travailler dans des conditions météorologiques variables. Que ce soit lors d'une averse, d'un orage, d'une canicule ou d'une tempête de neige, l'employé ou le bénévole doit être suffisamment vêtu pour affronter les caprices de la météo. De cette façon, il peut éviter les risques d'hypothermie, de coups de soleil, de coups de chaleur, de déshydratation et d'hypoglycémie, entre autres.

Mesures préventives pour en diminuer le risque :

- Appliquer de la crème solaire régulièrement selon les recommandations indiquées sur le produit. Triathlon Québec en met à votre disposition.
- Rester hydraté en amenant sa bouteille d'eau et en repérant l'endroit le plus proche pour se ravitailler au cours de la journée.
- Manger régulièrement et de façon saine en apportant des collations nutritives.
- Rester au chaud en prévoyant des vêtements pour toutes les conditions (gants, tuque, etc.)
- Porter des vêtements longs pour minimiser les piqures d'insectes, au besoin.
- Prendre des pauses régulièrement*.

**Toujours aviser le reste de l'équipe avant de prendre une pause pour être remplacé.*

5. Le transport

Risques associés : Dans le cadre de ses fonctions, l'employé ou le bénévole de Triathlon Québec est amené à se déplacer par différents moyens de transport, motorisés ou non. Que ce soit en auto, vélo, minifourgonnette, camion cube, VTT, motomarine, bateau, kayak, ou autre, l'employé ou le bénévole doit

s'assurer de se déplacer de façon sécuritaire et responsable, pour éviter les risques d'accidents et de collisions.

Mesures préventives pour en diminuer le risque :

Déplacement/conduite à bord d'un véhicule nautique

- Toujours porter une veste de flottaison individuelle (VFI).
- Se déplacer à une distance raisonnable des nageurs.
- Détenir la « carte de conducteur d'embarcation de plaisance » pour la conduite d'un véhicule marin motorisé.
- Ne jamais traverser un parcours de natation avec une embarcation motorisée lorsqu'il y a des nageurs en action.

Déplacement/conduite d'un véhicule routier

- Respecter le code de la sécurité routière, lorsque celui-ci s'applique.
- Toujours guider, ou être guidé, lors d'une manœuvre à reculons impliquant un camion.
- Ne jamais être dans la boîte d'un camion lorsque celui-ci est en mouvement.
- Toujours prendre trois appuis lorsqu'on monte ou descend d'un camion.
- Ne jamais sauter d'un véhicule qui est arrêté ou en mouvement.
- Porter un casque certifié lorsque la loi l'exige.
- Porter des vêtements longs lorsque vous êtes sur une moto.
- Toujours détenir le permis nécessaire pour la conduite d'un type de véhicule lorsque nécessaire.
- Effectuer la vérification avant départ (Loi 430) avant l'utilisation d'un camion cube. ***Référez-vous au guide situé dans le véhicule de Triathlon Québec.***

Déplacement en vélo

1. Porter un casque de vélo.
 2. S'assurer d'avoir un vélo en bon état et conforme au code de la sécurité routière.
 - Respecter le code de la sécurité routière et signaler ses intentions conformément à celui-ci.
 - Rouler de façon sécuritaire et dans le sens des coureurs, si aucun autre chemin n'est possible.
-

ANNEXE E – SÉCURITÉ DES ATHLÈTES ET DU PUBLIC

Points de vérification sur un site évènementiel

En tant qu'employé, officiel ou bénévole de Triathlon Québec, vous devez vous assurer que l'environnement est sécuritaire pour toute personne présente sur le site de compétition. Voici une courte liste de points de vérification. Cette liste n'est pas exhaustive.

- Fixer les quatre pattes des tentes pour éviter qu'elles soient soulevées par le vent.

Moyen de fixation :

- À l'aide de tiges métalliques : enfoncer avec une masse.
- À l'aide de pesées : déposer sur le pied des pattes.
- Fixer le *mesh* seulement sur la partie haute des clôtures pour éviter qu'elles soient poussées par le vent.
- Couper le surplus des attaches autobloquantes (TyRap) et les tourner vers la partie la moins encombrante pour éviter que l'on se coupe si on les accroche.
- Protéger les fils électriques ou de chronométrage pour éviter à quiconque de trébucher.

Moyens de protection :

- Sur l'asphalte : mettre du ruban adhésif de type duct tape pour couvrir le fil.
- Sur le gazon, la pierre, la terre ou le sable : creuser une tranchée pour insérer les fils, sinon, mettre un cache-fil ou un tapis lourd sur les fils.

ANNEXE F – RÔLE DES OFFICIELS

Tâches	Délégué(e) Technique
	Réunir tous les officiel(le)s pour la réunion d'équipe
	Distribuer les rôles et le matériel nécessaire entre les officiel(le)s
	Vérifier la conformité des parcours et de l'installation du système de chronométrage
	Apporter les changements nécessaires aux parcours
	Animer les réunions d'avant-course
	Assurer le suivi de l'horaire ou le modifier en fonction des problèmes encourus
	Donner son accord pour chaque départ
	Veiller à la sécurité et à l'équité de tous les participants
	Veiller au respect des catégories et des prix remis
	Participer au démontage du site
	Participer au bilan de fin de journée

Tâches	Officiel(le) en chef
	Réunir tous les officiel(le)s pour la réunion d'équipe
	Distribuer les rôles et le matériel nécessaire entre les officiel(le)s
	Superviser les officiel(le)s dans leurs tâches
	S'assurer que tout le monde soit en poste
	Prendre les décisions concernant les pénalités/disqualifications et les rapporter au DT
	Approuver les résultats avant l'affichage
	Participer au démontage du site
	Participer au bilan de fin de journée

Tâches	Officiel(le) Transition
	Monter la tente « Entrée transition »
	Positionner et former les bénévoles à l'entrée et aux lignes d'embarquement/débarquement
	Vérifier la conformité du matériel des athlètes
	Confirmer l'emplacement des pancartes d'identification sur les supports à vélo
	Faire les lignes d'embarquement/débarquement avec le DT et de l'officiel(le) en chef
	Faire respecter les règles de compétition
	S'assurer de la fluidité de la circulation
	Contrôler des lignes embarquement/débarquement
	Rapporter les pénalités/disqualifications à l'officiel(le) en chef
	Contrôler la sortie des vélos
	Participer au démontage du site
	Participer au bilan de fin de journée

Tâches	Officiel(le) Course
	Rencontrer le/la responsable et l'équipe des vélos ouvreurs/fermetures du parcours
	Mesurer la distance du parcours
	Vérifier le balisage et que les pancartes appropriées soient en place
	Vérifier l'emplacement des stations de ravitaillement
	Installer la tente de pénalité, si applicable
	Valider l'emplacement des premiers soins
	Faire respecter les règles de compétition en circulant en vélo sur le parcours
	Gérer les ouvreurs et fermeture du parcours
	S'assurer d'une présence à la tente de pénalité
	Rapporter les pénalités/disqualifications à l'officiel(le) en chef
	S'assurer que les bénévoles et pancartes soient en place pour les bons départs
	Participer au démontage du site
	Participer au bilan de fin de journée

Tâches	Officiel(le) Natation
	Rencontrer le/la responsable et rappeler les consignes au personnel nautique
	Vérifier le départ, l'entrée et la sortie de l'eau
	Mesurer la distance des parcours et vérifier l'alignement des bouées
	Confirmer l'emplacement du tapis de chronométrage à la sortie de l'eau
	Mesurer la température de l'eau une heure avant le départ
	S'assurer d'avoir des casques de bain supplémentaires au départ
	Positionner les kayaks avant chaque départ
	Donner les départs et vérifier les faux-départs
	Faire respecter les règles de compétition
	Rapporter les pénalités/disqualifications à l'officiel(le) en chef
	Participer au démontage du site
	Participer au bilan de fin de journée

Tâches	Officiel(le) Vélo
	Rencontrer EMC et le/la responsable du parcours
	Vérifier la sécurité du parcours (cônes, affichage et état de la chaussée). Corriger au besoin
	Installer la station de roue, si applicable, et valider qu'il y ait un bénévole
	Mesurer la distance du parcours
	Vérifier l'emplacement des bénévoles
	Vérifier qu'il n'y a aucune auto sur le parcours
	Faire respecter les règles de compétition
	Rapporter les pénalités/disqualifications à l'officiel(le) en chef
	Appeler les premiers soins en cas de chute sévère
	Superviser les changements de parcours entre les catégories lorsque requis
	Participer au démontage du site
	Participer au bilan de fin de journée

Triathlon Québec
7665, boulevard Lacordaire
Montréal (Québec) H1S 2A7

Téléphone : **514 252-3121**

Courriel : info@triathlonquebec.org

triathlonquebec.org

TRIATHLON
 **QUÉBEC**